

Département de Seine-et-Marne  
Commune d'Othis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

**Objet** : Arrêté de fermeture au public du terrain d'honneur au stade Marc FAYOT à Beaumarchais le 22 février 2024 de 15h à 20h pour cause de vents violents.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212.2,

**Considérant** le bulletin météo du jeudi 22 février 2024, il est nécessaire de fermer le terrain d'honneur au stade de rugby à Beaumarchais pour cause de vents violents, le 22 février 2024 de 15h à 20h.

### ARRETE

**Article 1** : Le terrain d'honneur du stade Marc FAYOT, sera fermé le 22 février 2024 pour cause de vents violents.

**Article 2** : le Responsable des Services Techniques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Le Directeur des Services Techniques
- Le Président du CO – Monsieur BUSSETTI Francis \_co.othis.presidence@gmail.com
- Le Président du CO rugby – Monsieur DHOM Sébastien \_edr.coothisrugby@gmail.com
- La Police Municipale d'Othis
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Dammartin-en-Goële

*Fait à Othis, le 22 février 2024*

**Christian DOMENC**  
*Maire Adjoint délégué à la Vie Associative  
et au Sport*

